

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2024/13

Séance ordinaire du 17 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents :

- | | |
|--------------------------------------------|-----|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Carol DE SIQUEIRA | 11. |
| 4. Mme Arlette MATHIEU | 12. |
| 5. Mme Jutta JUHNKE | 13. |
| 6. Mme Stéphanie MAZIOUX | |
| 7. M. Joël PUTIGNIER | |
| 8. M. Patrice ROMEUF | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Claudine POYET, Conseillère municipale déléguée a donné pouvoir à Mme Martine GRIVILLERS
Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition a donné pouvoir à Mme Arlette MATHIEU

Excusé.s :

Mmes Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine
Jocelyne CHAPERON, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (ADAPEI Loire)

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE POUR UNE SUBVENTION AUX RESTOS DU COEUR

Il est demandé à l'assemblée de voter une subvention aux Restos du cœur au titre de l'année 2024 d'un montant de 1 200€ (dossier de demande de subvention déposé après étude des dossiers en Mars 2024).

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation de la subvention de **1 200,00€** aux Restos du cœur au titre de l'année 2024 par vote à main levée :

Nombre de votants : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 10 (dont 2 pouvoirs)

Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant la subvention de 1 200,00€ aux Restos du cœur au titre de l'année 2024 est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 17 JUIN 2024.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS

